79e ANNEE. — N° 108.

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1939.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SITUATION

La certitude qu'on ne reverra plus cette honte indicible d'un peuple martyrisé comme est la Pologne, il ne sera possible de l'avoir que si on réussit à mettre l'Allemagne à la chaîne, sous la surveillance de gardiens qui sauront par expérience qu'avoir pitié du loup, c'est être impitoyable aux agneaux.

Allons, l'opinion française réagit fortement contre cette idée que l'Allemagne est innocente, qu'Hitler est le seul criminel et qu'il suffira, pour rendre à l'Europe la paix, de punir ce grand chef des assassins !...

A le prendre ainsi, les Alliés auraient atteint leur but dès que l'Allemagne serait débarrassée de son Führer et, en dernière analyse, la France, l'Angleterre et la Pologne lutteraient, en ce moment, pour arracher les bons Allemands à la tyrannie de leur méchant dictateur...

Eh ! bien, voyez-vous, je soupçonne qu'on aurait quelque peine à faire admettre à notre peuple qu'il est parti en guerre pour libérer les Allemands !

⁂

Et l'on relève avec satisfaction que la presque unanimité de la presse française rectifie vigoureusement ce qu'on avait pu déduire de certains tracts de propagande répandus chez les Allemands et met en garde la France (et plus encore la Grande-Bretagne) contre le sens que pourrait prendre cette formule « la guerre à Hitler ».

Si le nom d'Hitler est pris comme symbôle du germanisme, alors l'expression est juste. S'il ne signifie que le présent régime politique de l'Allemagne, alors cela nous engagerait sur une fausse route et nous exposerait aux plus tragiques déconvenues.

⁂

Nous trouvons cette protestation exprimée un peu partout et nous tenons à reproduire celle de notre confrère parisien, *L'Ordre*, qui résume très bien toutes les autres. Il écrit :

« *Hitler abattu, il restera l'éternelle* « *Allemagne qui nous jouera de nouveau la comédie de 1918. Nous reverrons paraître une bonne Allemagne. On nous invitera peut-être à* « *rappeler les Hohenzollern, ces gentlemen. Il s'agira de ne pas semer la* « *haine, d'aider à l'éclosion d'un pacifisme allemand, etc... Non, ah !! non,* « *pas deux fois de suite. Non, nous* « *ne préparerons pas une troisième* « *guerre pour 1960...* »

Comme on a préparé, depuis 1919, la deuxième, celle d'à présent, et avec les mêmes duperies sur la conciliation et le rapprochement : ces refrains de la chanson pacifiste grâce auxquels on a endormi le peuple français pendant que le bandit allemand se redressait et se réarmait près de lui et contre lui.

Et notre confrère conclut :

« *Tout ce qui appartient au pan-* « *germanisme doit être détruit, im-* « *placablement détruit, et cela impli-* « *que le morcellement du Reich. Au-* « *cun doute là-dessus, n'est-ce pas ?* »

Oui, car on a assez vu que ce n'est pas par le « pacifisme » qu'on aboutit à la paix.

⁂

Que l'on recommence les mêmes erreurs et l'on obtiendra les mêmes effets ! Cet abominable déchaînement de fureurs bestiales dont nous avons l'affreux spectacle sous les yeux n'est supportable que si l'on a la certitude qu'il ne recommencera jamais et qu'il en sortira, pour les générations à venir, une société internationale où l'assassinat du plus faible par le plus fort ne sera plus la règle. C'est une Europe habitable qu'il faut faire, dans laquelle une Bête carnassière comme Hitler ne pourra plus faire trembler les nations sous la menace, où un pays de Barbares comme l'Allemagne ne pourra plus mettre les peuples dans l'alternative, soit de subir l'asservissement, soit de se faire massacrer.

La certitude qu'on ne reverra plus cette honte indicible d'un peuple martyrisé comme est la Pologne, il ne sera possible de l'avoir que si on réussit à mettre l'Allemagne à la chaîne, sous la surveillance de gardiens qui sauront par expérience qu'avoir pité du loup, c'est être impitoyable aux agneaux.

⁂

Notre confrère et ami, Edouard Helsey, exprimait, avec la plus lucide clairvoyance, les conditions nécessaires d'une juste et solide paix. Pas de quiproquo. Si Hitler est suivi par le peuple allemand, c'est qu'il conduit celui-ci dans les voies qu'il aime. Personne ne pourrait forcer les aviateurs boches à massacrer les femmes et les enfants polonais, si cela révoltait en eux le moindre sentiment d'honneur et d'humanité. Edouard Helsey conclut :

« *Nous allons abattre Hitler, au* « *prix du sang le plus pur. Si nous* « *ne comprenons pas cette fois, si* « *nous ne faisons pas comprendre à* « *nos amis anglais d'abord et à toute* « *l'humanité que la racine du mal* « *n'est pas dans la volonté maléfique* « *d'un fou, mais dans le rassemble-* « *ment des Allemands, tout sera à* « *recommencer encore vingt ou vingt-* « *cinq ans plus tard.*

« *Car le hideux Hitler n'est qu'une* « *incarnation inconsciente de cet im-* « *mense désordre qu'Anatole France* « *appelait « l'exécrable unité alle-* « *mande ».*

C'est d'elle que découlent tous nos maux qui seront guéris seulement quand elle sera détruite.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Leurs débuts

Il est curieux de constater que tous ceux-là qui sont aujourd'hui, et à juste titre, considérés comme les maîtres, ou si l'on préfère, les dirigeants du monde, étaient voici 25 ans soit totalement inconnus, soit confinés dans de modestes emplois.

Le dictateur soviétique Staline se trouvait exilé en Sibérie par le régime tsariste : exilé à vie. Et quand on connaît les affreuses geôles sibériennes et l'impitoyable surveillance exercée sur les proscrits, on peut penser que le chef de l'U.R.S.S. a eu une chance inouïe.

Adolf Hitler était, en 1914, comme chacun sait, ouvrier peintre, sans argent et sans amis. Et la guerre elle-même n'en fera qu'un caporal. « Inapte à devenir officier », avaient noté ses supérieurs, dont certains devenus des commandants d'armées du Führer.

Mussolini, à la même époque, était rédacteur en chef du journal socialiste « Avanti ». La déclaration de guerre de la puissante Allemagne à la petite Serbie va soulever d'indignation l'Italien qui pense alors, comme d'Annunzio, « qu'il n'y a pas de place dans le monde pour les indifférents et les neutres ». Le futur duce, brouillé avec son parti qui reste partisan de la Triplice, ou tout au moins d'une prudente neutralité, réussira, presque à lui seul, le formidable redressement qui amènera l'Italie à nos côtés. De ce jour, on peut dire qu'est né son socialisme national, celui qui animera la marche sur Rome et la prise du pouvoir. Demeuré marxiste intégral, quels concours aurait obtenus Mussolini dans une Italie acquise, en grande partie, aux doctrines bolchevistes ?

M. Chamberlain, lorsque le tocsin convia les hommes à la guerre, n'était qu'un modeste homme d'affaires. On estimait couramment que la grande dynastie politique fondée par l'ancêtre Joë s'était éteinte avec le départ d'Austin. Qui eût dit que l'aimble Neville allait, un quart de siècle après, entrer dans l'Histoire ?

M. Daladier, lui, était professeur d'histoire dans un lycée parisien et bien décidé à ne jamais faire de politique. La mobilisation l'affecte comme sergent à un régiment qui se dirige vers la Meuse. Il va en revenir capitaine et peut-être... dégoûté par des années d'aventures et de périls, de la froide stérilité des études. En tout cas, c'est l'armistice qui marquera pour lui le départ vers un autre genre de vie. .....

Est-ce le destin qui a marqué ces hommes ? Est-ce une sélection naturelle ou le hasard ? Et vaut-il mieux ces ascensions imprévues que les transmissions traditionnalistes des régimes héréditaires ? Enfin, un pays a-t-il le chef qu'il mérite, ou ce chef n'est-il jamais qu'un accident heureux ou funeste ? A chacun de conclure comme il lui plaira...

Pol HARDUIN.

Informations

Les troupes soviétiques sont entrées en Pologne

Le 17 septembre, à 4 heures du matin, des troupes soviétiques ont franchi la frontière en maints endroits et se sont heurtées immédiatement à une vigoureuse résistance de l'armée polonaise. Un engagement particulièrement violent a eu lieu près de la frontière, dans la région de Molodeczno. Le prétexte invoqué par le gouvernement soviétique, pour justifier cet acte d'agression direct, est que le gouvernement polonais aurait cessé d'exister et qu'il aurait abandonné le territoire polonais, en laissant la population polonaise sans protection, en dehors de la zone de la guerre avec l'Allemagne.

Les Russes affirment que leur but est limité et que, malgré leur action militaire, ils entendent demeurer neutres dans le conflit international.

Rien ne prouve encore que l'initiative russe ait le caractère d'une entrée en guerre de l'U.R.S.S. aux côtés de l'Allemagne. A cet égard, la différence très nette qui existe entre les interprétations qui ont Berlin ou Moscou pour origine est caractéristique.

L'unité de l'Empire Français

Sans donner de chiffres, on peut assurer que le nombre des hommes appelés sous les drapeaux dans l'ensemble de nos Colonies est d'ores et déjà sensiblement supérieur au total des effectifs qu'on avait recrutés pendant les quatre années de la grande guerre.

De même, au point de vue économique, les territoires dépendant du ministère des Colonies vont pouvoir apporter d'ici quelques mois une contribution qui dépassera à elle seule la totalité des envois effectués pendant toute la durée de la guerre de 1914 à 1918.

52 avions polonais en Roumanie

Par suite de l'avance des troupes russes et du redoublement des bombardements aériens du territoire polonais le long de la frontière roumaine notamment, les missions diplomatiques étrangères, qui se trouvaient encore en Pologne, se sont réfugiées en Roumanie.

D'autre part, 52 avions militaires polonais ont atterri sur le champ d'aviation de Cernauti (Roumanie) ; ils n'amenaient aucune personnalité politique. Ces avions ont été immédiatement internés.

Aux frontières baltes

On apprend que l'entrée des troupes russes en Pologne a provoqué une recrudescence des inquiétudes qui se manifestaient déjà depuis plusieurs jours en Estonie et en Lettonie, où l'on redoutait une invasion soviétique. D'importantes concentrations de troupes russes, pour la plupart motorisées, sont signalées aux frontières baltes.

Le train direct Moscou-Riga n'est pas arrivé.

L'évacuation des villes rhénanes

Suivant certaines informations en provenance d'Eupen, de nouvelles évacuations de femmes et de vieillards auraient été ordonnées à Aix-la-Chapelle.

Grosse impression en Italie

La nouvelle de l'agression soviétique contre la Pologne n'a été connue en Italie — en dehors tout au moins des cercles gouvernementaux — qu'au début de l'après-midi par un communiqué de l'Agence Stefani, daté de Berlin et diffusé par la radio italienne.

Cette nouvelle a produit visiblement une très forte impression dans l'opinion publique. Jusqu'ici les milieux officieux observent une réserve absolue.

La guerre sur mer

L'Amirauté britannique a reconnu que plusieurs sous-marins allemands ont été coulés par la flotte anglaise. Aucun détail n'est donné officiellement.

Deux sous-marins allemands ont certainement péri et huit autres ont été capturés, après être montés à la surface dans des eaux minées par la flotte anglaise.

La Bulgarie restera neutre

Au cours d'une séance, le conseil des ministres a décidé de faire la déclaration suivante :

« En présence de la situation internationale et du développement des événements, la Bulgarie, poursuivant sa politique de paix, restera neutre. »

La mobilisation roumaine se poursuit

On mande de Bucarest à l'agence Reuter : On déclare de bonne source que les spécialistes ont été appelés sous les drapeaux ; plusieurs ministères ont reçu l'ordre d'établir des listes des ouvriers indispensables.

Russes et Japonais ont conclu une trêve

Selon des informations publiées par l'Agence Tass, l'incident de frontière qui avait provoqué depuis quelques mois des hostilités entre le Mandchoukouo et la Mongolie extérieure a été terminé par une trêve, les troupes restant sur leurs positions respectives.

Une commission bipartite sera créée et chargée de déterminer le tracé litigieux dans le rayon du conflit.

Communiqué officiel

N° 28. — Rien d'important. Activité aérienne réduite en raison des circonstances atmosphériques.

N° 29. — Nuit calme sur l'ensemble du front. Activité locale des éléments de contact.

Des Allemands faits prisonniers ignoraient la guerre

Les deux premiers civils allemands qui ont été faits prisonniers par nos troupes sur le territoire ennemi ignoraient que la guerre existait entre leur pays et le nôtre.

Sur les premiers soldats allemands capturés après notre avance, on a découvert des tracts anglais qui avaient été lancés en Allemagne par des aviateurs britanniques.

EN PEU DE MOTS...

— On a arrêté, à Pau, le boucher Alcoz, qui achetait des bêtes de rebut pour les vendre à la troupe et aux civils.

— Le contrôleur civil de Casablanca a reçu d'un groupe d'Israélites 600.000 francs, première contribution des Israélites de Casablanca à la Caisse autonome de la Défense nationale.

— M. André Parmentier, député de la 2e circonscription de Dunkerque, vient de se mettre à la disposition de l'autorité militaire. André Parmentier s'était, déjà, engagé au début de la guerre de 1914 au cours de laquelle sa remarquable conduite lui avait valu les galons de capitaine et la croix de la Légion d'honneur.

— Il a été procédé, samedi, au tirage au sort des trois séries de la rente 5 % amortissable 1920 qui devront être remboursées à partir du 1er novembre 1939. Le sort a désigné les séries 189, 184 et 634.

— L'ambassade des Etats-Unis à Moscou a conseillé aux citoyens américains de quitter le territoire de l'U.R.S.S.

NOS ÉCHOS

Souvenirs de censure.

Nous laisserons aujourd'hui nos censeurs de 1939, raconte un de nos bons camarades de la presse parisienne, pour rappeler quelques plaisantes aventures survenues à leurs prédécesseurs il y a un quart de siècle. Un jour, dans un moment de distraction, Paul Reboux, qui était à la Censure en 1914, laissa passer une information formellement condamnée par ses consignes. Il n'était plus temps d'échopper le journal. Toute l'édition était déjà tirée : elle allait être distribuée par les petites camionnettes Hachette à travers Paris et la province. Paul Reboux s'arrachait les cheveux, car il les portait à cette époque sensiblement plus longs qu'aujourd'hui. Que faire ? Il sauta en taxi, se fit conduire à l'imprimerie qui « sortait » ledit journal. Les camionnettes Hachette étaient là, moteur ronflant. Le chef de service. Rapide entretien.

— Mille regrets, monsieur Reboux, mais impossible de refaire une édition corrigée. L'heure !

Et il montrait sa montre d'un geste désolé. Reboux prit une décision immédiate :

— Combien ? fit-il en désignant les piles de journaux encore humides.

— Pardon ?

— Oui, j'achète toute l'édition, précisa le censeur. Combien ?

— Dame ! cinq mille exemplaires à 0 fr. 10, cinq cents francs !

Paul Reboux tira son portefeuille et allongea cinq billets de cent francs. Moyennant quoi, le dangereux journal fut aussitôt mis au pilon : ce n'était heureusement pour Reboux qu'un journal de petit tirage, il ne s'était jamais si bien vendu.

Rentré à la censure, le spirituel écrivain raconta son histoire à ses camarades qui s'esclaffèrent :

— Cinq cents francs, conclut mélancoliquement l'un d'eux. Qu'est-ce que cette aventure m'aurait coûté !

Il censurait, en effet, le « Petit Parisien » qui tirait à plus d'un million.

La prison à tempérament.

La méthode de vente à tempérament, aux Etats-Unis, a reçu une application imprévue dans l'Etat de New-Jersey.

Il s'agit, à vrai dire, de peines d'emprisonnement à purger par acomptes. C'est ainsi qu'un brave citoyen condamné à trois mois de prison a été autorisé à purger sa peine à raison de deux jours par semaine, afin de lui permettre de continuer à gagner le pain de sa femme et de ses quatre enfants.

Il entre en cellule le vendredi soir et est remis en liberté le lundi matin.

En somme, il fait la semaine de cinq jours. S'il travaille au soleil, il a la consolation de passer son repos à l'ombre.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

M. RENE BESSE PREND POSSESSION DE SON POSTE

Venant de Cahors où il avait été touché par l'appel téléphonique de M. le Président du Conseil, M. René Besse est rentré à Paris vendredi dans la matinée ; il a pris immédiatement possession de ses services à la tête du Ministère des Anciens Combattants et Pensionnés.

Il a été reçu le même jour par M. le Président de la République et par M. Edouard Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères et de la Défense Nationale.

Note de l'Intendance de Cahors

Les agriculteurs du département du Lot sont invités à faire connaître à leur Mairie leurs offres en *bovins* (adultes pesant au moins 400 kg.), *foin, paille* (indiquer distinctement les quantités pressées), *avoine*. Ces renseignements, récapitulés dans les Mairies, seront communiqués aux Présidents de Commissions de Réception.

Intendance militaire de Cahors

Les industriels susceptibles d'assurer la confection de chemises, caleçons, cravates de coton et flanelles, sont priés de faire leurs offres avant le 20 septembre 1939, midi, à l'Intendance militaire de Cahors, en indiquant les moyens dont ils disposent, leur capacité de production journalière et les prix demandés pour chaque effet. Le tissu sera fourni par l'Autorité militaire.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à l'Intendance de Cahors.

Circulation des blés d'échange

Aux termes d'un décret publié au *J. O.* du 24 août 1939, toute livraison de blé d'échange au moulin ou en boulangerie ne doit être effectuée dorénavant que sous le couvert de « bons d'exonérations », tenant lieu de titres de mouvement.

Les dits bons seront délivrés aux bénéficiaires par le receveur buraliste des C.I. dont dépend le domicile du déclarant contre la remise d'une déclaration dont les éléments (nom, prénoms, qualité ou degré de parenté des personnes vivant sous le toit du déclarant, quantité proposée pour l'échange) seront, après vérification, visés pour conformité par le Maire de la commune.

En l'absence de Recette buraliste et en cas de nécessité duement établie, un registre des bons de l'espèce pourra, sur la demande de l'autorité municipale et après autorisation du Directeur départemental des Contributions Indirectes, être confié aux services de la Mairie.

Primes à la cueillette

Voici les nouvelles directives fournies par l'Administration au sujet de la prime à la cueillette :

1° *Prime entière : a)* tous les planteurs qui en ont bénéficié en 1938, quelle que soit la date finale de la cueillette en 1939 ; *b)* tous les planteurs qui, n'ayant pas bénéficié de prime en 1938, auront achevé la cueillette en 1939, le 30 *septembre* au plus tard.

2° *Demi-prime :* tous les planteurs qui, n'ayant pas bénéficié de prime en 1939, auront achevé la cueillette le 5 *octobre* au plus tard.

Le prix du sucre

Un décret vient de fixer le prix du sucre en gros à partir du 5 octobre.

En raison de la belle récolte betteravière, ce nouveau prix marque une diminution des cours.

Lorsque le produit de la nouvelle fabrication sera mis en vente, c'est-à-dire vers la mi-octobre à Paris, un peu plus tard en province, le prix au détail du kilo de sucre sera sensiblement inférieur à celui du mois d'août.

Rappelons, à cette occasion, que le prix du pain reste inchangé, malgré les circonstances actuelles.

Gendarmerie

M. Abadie, lieutenant de gendarmerie, est promu au grade de capitaine et affecté à la 17e région.

Infanterie

M. Beker, lieutenant-colonel, est promu au grade de colonel et affecté à la 17e région.

POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Ministre de la défense nationale communique :

« Afin de faciliter la rentrée des récoltes et la reprise dans toute la mesure possible de l'activité agricole, M. Edouard Daladier vient de prendre les dispositions suivantes applicables aux mobilisés appartenant aux formations du territoire stationnées dans la zone de l'intérieur.

« Des permissions agricoles de vingt et un jours, dimanches, jours fériés et délais de route compris, seront accordées aux militaires, officiers et hommes de troupe exerçant les professions ci-après : propriétaires agricoles, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, entrepreneurs et mécaniciens de battage, ouvriers spécialisés de sucreries et distilleries, directeurs de coopératives de vinification. La proportion des absences dans chaque unité ne devra pas dépasser 50 0/0.

« M. Daladier a fait confirmer de façon instante à tous les commandants de régions les prescriptions antérieures prévoyant la mise à la disposition de la culture, particulièrement en vue du transport des betteraves en cours d'arrachage, de tous les moyens de transport hippomobiles ou automobiles dont ils peuvent disposer.

« Enfin, les commandants de régions ont été invités, en vue d'une application rapide et équitable de ces différentes mesures, à prendre toutes les liaisons locales nécessaires avec les préfets et directeurs des services agricoles départementaux.

« 1. Les bénéficiaires de ces permissions devront se présenter à leur commune en indiquant la date et la durée pendant lesquelles ils auront été employés aux travaux en cause ;

2. Seront placés sans délai, en affectation spéciale de trois mois, les officiers et hommes de troupe de la deuxième réserve des formations du territoire exerçant les professions suivantes réparties en deux catégories :

« En premier lieu, les boulangers et bouchers, à l'exclusion de ceux affectés aux stations-magasins ou formations de l'intendance ou que l'autorité militaire jugera absolument nécessaires aux services des corps d'affectation.

« 3. En ce qui concerne les militaires des mêmes professions appartenant aux formations du territoire stationnées dans la zone des armées, des instructions particulières seront adressées ultérieurement aux régions intéressées. »

COUR D'ASSISES DU LOT

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, la 3e session des Assises du Lot n'aura pas lieu.

Etablissements industriels et commerciaux fermés

Les industriels et commerçants du département du Lot dont les établissements viennent d'être dans l'obligation de fermer sont priés de le signaler au Secrétariat de la Chambre de Commerce du Lot, quai Cavaignac, à Cahors, soit verbalement, soit par écrit.

L'enrôlement des étrangers

Le ministère de la Défense nationale et de la Guerre communique :

Les demandes d'enrôlement des étrangers de toutes nationalités, résidant en France, affluent toujours plus nombreuses sur toute l'étendue du territoire.

Elles sont en quantité si considérable qu'il a fallu créer des centres spéciaux de recrutement pour les recevoir.

Toutes les dispositions sont prises pour que ces demandes reçoivent satisfaction dans le plus bref délai.

Suivant leur désir et suivant leurs aptitudes, d'ores et déjà, est commencée la réunion des premiers éléments destinés à constituer de grandes unités polonaises, tchécoslovaques et autrichiennes. Le drapeau polonais et le drapeau tchécoslovaque flottent, dès maintenant, sur les lieux où seront formées les grandes unités polonaises et tchèques. L'enrôlement des volontaires étrangers est donc entré dans sa phase de réalisation.

Ecole militaire d'administration

Sont admis à la section « A » de l'Ecole militaire d'administration les candidats de la 17e région :

MM. Saillard, sergent ; Lafont, maréchal des logis ; Sales, maréchal des logis ; Vital, maréchal des logis ; Istria, maréchal des logis.

Ecole militaire d'artillerie

Sont admis à l'Ecole militaire d'artillerie, les candidats de la 17e région dont les noms suivent :

MM. Chalon, Chapuset, Ane, Laborde, maréchaux des logis ; Galand, lieutenant de réserve, en situation d'activité ; Janicot, maréchal des logis.

Avis aux assurés sociaux

Il est rappelé aux assurés sociaux mobilisés qu'en application du décret-loi du 18 avril 1939, leurs ayants-droit (conjoint et enfants de moins de seize ans) continuent à bénéficier des indemnités de l'assurance maladie, maternité et décès pendant toute la durée de leur mobilisation.

Le bénéfice de ces prestations est acquis aux ayants-droit des assurés sociaux mobilisés à la condition qu'ils remplissent, à la date de la mobilisation, les conditions légales de versement leur donnant droit aux prestations.

Munissez-vous des

CARTES D'IDENTITE

(exigées pour circuler pendant la durée de la guerre)

En vente au JOURNAL DU LOT

Le cent : **35 fr.**

La pièce (dans nos bureaux) : 0 fr. 35

(envoi franco à partir de 100 ex.)

commande accompagnée du montant

(timbres ou mandat-poste)

CAHORS

La défense passive

Il n'est pas présumable que notre ville ait à se défendre contre les bombardements aériens. Pourtant, les prescriptions officielles font sagement de ne pas prévoir d'exception pour leur application.

Il est donc utile de les connaître. Nous savons bien qu'elles sont détaillées en des affiches blanches placardées sur les murs. Mais qui lit ces affiches tout au long, et surtout qui en retient les ordres et les interdictions ?... On lit mieux un journal dont il est toujours possible de conserver les coupures.

Nous allons donc publier en deux ou trois fois l'essentiel de ces arrêtés. Disons, dès l'abord, qu'il est entendu que l'alerte sera donnée par la sirène municipale qui ne sera plus utilisée que dans ce but. Et maintenant, voici le texte de l'arrêté touchant l'éclairage :

Eclairage intérieur, public et privé

L'éclairage intérieur de tous les locaux, publics ou privés, demeure autorisé, *sous la réserve expresse qu'il soit en tout temps imperceptible pour les observateurs aériens.*

A cet effet, les ouvertures de tous les locaux donnant sur le dehors (portes, fenêtres, lucarnes, devantures, etc.), devront être munies de moyens mobiles d'obturation, tels que volets, persiennes, rideaux, panneaux d'étoffe, papiers opaques... interceptant toute lumière. Cette prescription s'applique aussi bien aux ouvertures donnant sur les cours intérieures des immeubles qu'à celles qui donnent sur la rue.

Les grandes baies vitrées des ateliers, hall... seront badigeonnées extérieurement avec une peinture ou un vernis *mat* supprimant le reflet des lumières extérieures et seront également munies de moyens mobiles d'obturation.

L'éclairage des devantures des magasins sera réduit au strict minimum, les devantures seront pourvues de rideaux opaques.

Les enseignes lumineuses sont interdites.

Les cheminées d'usines seront recouvertes de chapeaux de tôle destinés à masquer les lueurs du foyer.

Dans les hôtels, une consigne sera affichée dans les chambres, rappelant aux voyageurs les prescriptions du présent arrêté et les invitant à s'y conformer.

D'une façon générale, toutes les dispositions indiquées dans le présent article seront prises dès la chute du jour et seront contrôlées par les soins des autorités locales et de la gendarmerie.

Il en résulte que *l'ordre d'extinction* donné par l'autorité militaire en cas d'approche d'aéronefs ennemis ne doit entraîner aucune mesure spéciale, en ce qui concerne l'éclairage intérieur privé.

Ces prescriptions sont impératives. La police et la gendarmerie ont des ordres très sévères pour, au cours de leurs rondes, faire des observations et, au besoin, dresser des procès-verbaux.

PLACE DE CAHORS

Fourniture **viande de boucherie** période 2-31 octobre 1939. Offres devront parvenir avant 25 septembre 10 heures au Président Commissions Ordinaires, Casernes Bessières.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira en séance publique mercredi 20 septembre à 17 heures.

Ecole Primaire Supérieure

Conformément aux instructions reçues, les classes (E.P.S. et classes de préparation au B.S. mixte) reprendront en principe le 2 octobre prochain.

Les élèves, anciens et nouveaux, externes ou internes, qui ne l'ont pas fait depuis le début de septembre, sont invités à confirmer leur demande d'inscription au Directeur en précisant la classe qu'ils doivent suivre.

En ce qui concerne l'internat, il n'a pas paru possible à l'Administration académique d'autoriser le Directeur à tenter de le rouvrir dans des locaux particuliers, ceux de l'école étant réquisitionnés. Les élèves garçons qui étaient inscrits à l'internat sont, en conséquence, invités à chercher une pension en ville ; ceux qui ont une bourse en recevront directement le paiement. Ceux qui n'ont pas la possibilité de trouver une pension en ville et désirent être placés par les soins du Directeur sont invités à l'en informer.

Par ailleurs, le Directeur serait reconnaissant aux familles cadurciennes qui ont la possibilité d'héberger quelques élèves de le lui faire savoir si elles ne l'ont déjà fait.

Enfin, il ajoute qu'afin de permettre aux plus nécessiteux de pouvoir continuer quand même leurs études, il poursuit ses efforts et ses recherches pour arriver à obtenir dès que possible le rétablissement d'un internat, si petit soit-il.

Obsèques

Mardi est décédé, après une longue et douloureuse maladie, M. Pierre Aguzou, restaurateur, rue Wilson, âgé de 66 ans.

Ses obsèques civiles ont été célébrées jeudi à 16 heures, au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Aguzou, à M. et Mme Henri Aguzou, M. Rosset et Mme, née Aguzou, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Déclaration de blé

Le Maire de Cahors a l'honneur de rappeler aux agriculteurs de la commune de Cahors que la déclaration de leur récolte de blé est obligatoire et doit être effectuée avant le 30 septembre, dernier délai. Cette déclaration a été instituée pour permettre aux producteurs de bénéficier des avantages de l'Office National du Blé. Il est donc de leur intérêt de s'y conformer.

Dates d'examen pour les brevets

Les examens du brevet élémentaire, du brevet d'enseignement primaire supérieur et du brevet supérieur auront lieu aux dates prévues, savoir :

Brevet élémentaire, brevet d'enseignement primaire supérieur (section générale), 28 septembre.

Brevet d'enseignement primaire supérieur (sections spéciales), 29 septembre.

Brevet supérieur : Les candidats pourront se faire inscrire sans autorisation spéciale, dans le département où ils résident actuellement.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 septembre.

La sirène ne sonnera plus que pour l'alarme

Un arrêté de M. le Préfet du Lot, daté du 12 septembre courant, interdit formellement l'usage de la sirène pour quelque cause que ce soit autre que la « diffusion de l'alerte ». Comme conséquence, en cas d'incendie, l'alarme sera donnée par la sonnerie du tocsin.

Accident

Au cours de son travail, M. Louis Muller, 50 ans, manœuvre au dépôt de Cahors, a fait une chute et a été contusionné au genou gauche et au tibia droit.

Il a reçu aussitôt les soins nécessités par son état, qui n'est pas grave, mais il devra observer un repos de 12 jours.

Bibliothèque municipale

Les personnes qui ont emprunté des ouvrages à la Bibliothèque municipale sont priées instamment de les rapporter sans retard.

A l'avenir, et jusqu'à nouvel avis, la Bibliothèque municipale ne sera ouverte au public que de 13 h. 30 à 17 heures. — *Le Bibliothécaire.*

Recensement des caves

Le Maire invite les propriétaires d'immeubles dont les caves n'auraient pas été recensées de bien vouloir faire la déclaration de ces caves dans le plus bref délai à la Mairie (Bureau de l'Agent-Voyer).

Cour d'Appel d'Agen

La Cour d'Appel d'Agen a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Cahors, condamnant à 8 mois de prison le nommé Bouygues, inculpé d'outrages publics à la pudeur et de vagabondage.

Arrestation

Les gendarmes de Cahors ont procédé à l'arrestation du nommé Léopold Delbos, 58 ans, manœuvre, pour outrages à la force publique et vagabondage.

Delbos a été écroué à la prison.

Pour faciliter et accélérer la correspondance avec les soldats aux armées procurez-vous au Bureau du « Journal du Lot » les

CARTES POSTALES F.M. SPECIALES

Prix : 7 fr. 50 le cent ou 0 fr. 10 l'unité

(envoi franco à partir de 100 ex.)

Un pharmacien bien inspiré conseille un rhumatisant

« Ma crise de sciatique me laissait des douleurs qui étaient si pénibles que parfois je ne pouvais pas travailler car je suis masseuse et j'ai besoin d'être alerte. Mon pharmacien m'a recommandé le Gandol, je vous affirme que c'est la première fois que je trouve un médicament qui m'ait donné un soulagement total ». (Cas de Mme Gamerre, 77, boulevard de Montmorency, Paris, 16e). Le Gandol après avoir éliminé l'acide urique l'empêche de se reformer dans l'organisme : la cure — contre tous les rhumatismes — vaut 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac, à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Foire du 12 septembre. — La foire du 12 septembre 1939, vu les graves événements du moment, n'a pas eu une grande importance. Elle s'est d'ailleurs tenue par un temps gris et pluvieux.

Pas de gros bétail. Marchés peu approvisionnés. Baisse sur les cours. Peu de marchands forains.

Voici les cours pratiqués : veaux de lait, 6,50 à 7 fr. 50 le kilo, étant donné le nombre restreint des acheteurs ; quelques veaux blancs ont été vendus 9 fr. le kilo ; moutons d'élevage, 125 à 160 fr. la pièce ; brebis, 180 à 260 fr. la pièce ; porcs gras, 7,60 à 8 fr. 20 le kilo ; poulets, 12 à 15 fr. le kilo ; poules, 10 à 11 fr. le kilo ; canards, 12 à 14 fr. le kilo ; lapins communs, 6 fr. 50 le kilo ; canards communs, 14 à 26 fr. la paire ; canetons mûlâtres, 35 à 65 fr. la paire ; oisons, 75 à 115 fr. la paire ; pigeons, 6 à 12 fr. la paire ; œufs, 5 fr. la douzaine ; chasselas, 2 fr. 50 le kilo ; pêches, 4 à 5 fr. le kilo ; poires, 2 fr. 50 la douzaine.

Notre marché aux chasselas n'a encore fait l'objet d'aucun arrêté municipal. Il reste tous les jours ouvert aux producteurs et acheteurs. Nos chasselas ne sont pas encore mûrs.

Nécrologie. — Mardi 12 septembre, à 9 h. 30, ont été célébrées, à Castelnau-Montratier, les obsèques de Mme Lucienne-Marguerite Dandrel, décédée à La Rochelle à l'âge de 52 ans, à la suite d'une longue et douloureuse affection.

La regrettée défunte était l'épouse de M. Lucien Dandrel, chef de Centre téléphonique à La Rochelle (Charente-Inférieure) et la fille de Mme et de feu M. Georges Tailhade, anciens receveurs des Postes à Castelnau-Montratier.

Le cercueil disparaissait sous les fleurs. Un cortège d'amis s'était joint aux parents pour l'accompagner au champ de l'éternel repos, témoignant ainsi à toute la famille la vive et sincère sympathie qu'ils avaient pour l'aimable disparue, si attachée, si aimante et si dévouée pour tous les siens.

Puisse cette marque touchante de regrets apaiser la peine d'une famille si cruellement frappée.

Bélaye

Décès. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Andral, institutrice en retraite, domiciliée au bourg de Bélaye.

C'est une figure bien sympathique qui disparaît et elle emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

A toute la famille en deuil, nos bien sincères condoléances.

Nuzéjouls

Fête locale. — En raison des événements actuels, les réjouissances publiques qui devaient avoir lieu dimanche dernier, à l'occasion de la fête locale, ont été supprimées.

Puy-l'Evêque

Pharmacien. — C'est avec plaisir que nous avons appris que notre jeune compatriote Jean-Louis Gipoulou, docteur en pharmacie, préparateur du Professeur Vincent Brustier, Professeur de Toxicologie à la Faculté de Toulouse, venait comme pharmacien à Puy-l'Evêque.

Malheureusement, comme tant d'autres, il vient d'être rappelé sous les drapeaux ; son jour d'arrivée aura été également son jour de départ ; il laisse la pharmacie dans les mains de son collaborateur, M. Thoumyre, qui, depuis plus de 10 ans, dirige cette pharmacie à la satisfaction de tous.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Eaux et forêts. — Le Ministre de l'Agriculture a décidé de remettre jusqu'à nouvel ordre les ventes des coupes de bois qui devaient avoir lieu le 7 octobre.

Croix-Rouge (S.B.M.). — Une réunion générale des adhérentes de la Croix-Rouge a eu lieu à la Mairie, lundi 4 septembre à 20 h. 30.

M. Loubet, sénateur-maire, s'était fait excuser. M. le Sous-Préfet, M. Besombes, premier adjoint, y assistaient. Après les avoir remerciés, Mme Cros, présidente, a expliqué le but de la Croix-Rouge en temps de guerre et a vivement insisté pour qu'au moment où chaque Français donne l'exemple du courage, les dames de la Croix-Rouge ne restent pas à l'arrière, la France réclamant, en cette heure tragique, toute leur bonne volonté.

Les personnes qui n'ont pas assisté à la réunion et qui veulent donner leur part de dévouement sont priées de se faire inscrire chez Mlle Guittard, secrétaire, faubourg Saint-Martin.

Pour recevoir les évacués français. — La municipalité et le commissariat de police, le Comité des Œuvres de guerre s'occupent activement de la question des réfugiés. Elle comporte d'abord le logement, les locaux, l'ameublement ensuite. La municipalité a pris des dispositions pour utiliser tous les locaux municipaux disponibles. On recherche également les locaux particuliers. Il faut espérer que l'égoïsme cédera devant l'humanité ou la charité pour employer un mot qui n'effraye pas les cœurs généreux. Il faut espérer que les propriétaires de vastes locaux vides donneront l'exemple en les offrant spontanément ; et il y a à Figeac et dans ses environs des locaux vides. Il est assez normal que l'on commencera par là.

Gorses

Nouvelle route. — On vient de procéder au métrage et au classement de la route départementale de Gorses à Sousceyrac.

Lacapelle-Marival

Réfugiés. — Un contingent de 300 réfugiés va arriver incessamment à Lacapelle-Marival. Ils seront logés chez l'habitant ou dans les maisons inhabitées qui sont assez nombreuses dans notre commune.

Thémines

Nécrologie. — Décès, à 95 ans, du doyen de la commune, M. Louis Vidal, ancien employé des Chemins de fer, et de M. Garrigues Marius, de Boisset, décédé à Toulouse.

Sincères condoléances aux familles en deuil.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Porcherie empoisonnée. — Ces jours derniers, MM. Amouroux et Camel, bouchers à Souillac, qui possèdent une porcherie contenant 25 à 30 porcs, constataient qu'une douzaine de porcs étaient morts.

Un vétérinaire, après examen, a conclu que ces porcs avaient été empoisonnés.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

On demande un apprenti pâtissier. S'adresser : Pâtisserie Salabert, Cahors.

AVIS DE DECES

La famille CORDIER ;

Madame la Supérieure et les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul ;

Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital de Cahors ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Marie-Augustine CORDIER

En communauté **Sœur Agnès**

de l'Hôpital de Cahors

pieusement décédée le 17 septembre 1939, dans la 66e année de son âge et dans la 45e année de sa vocation, munie des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 20 septembre, à 8 h. 3/4, dans la chapelle de l'établissement.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

DERNIÈRE HEURE

Communiqué No 30 du 18 septembre au soir

Activité d'artillerie sur divers points du front, en particulier dans la région au sud de Sarrebruck.

Un sous-marin ennemi a été attaqué avec succès par nos forces maritimes.

Un porte-avions anglais est coulé par un sous-marin

L'Amirauté annonce que le « Courageous » a été victime de l'action sous-marine de l'ennemi. Le « Courageous » pouvait transporter autrefois 48 appareils ; et depuis l'ouverture des hostilités, il avait rendu de grands services en protégeant les vapeurs de la marine marchande contre les attaques des sous-marins.

Les survivants ont été recueillis par des contre-torpilleurs et des vapeurs marchands.

Le sous-marin agresseur a été immédiatement l'objet d'une attaque concertée de plusieurs torpilleurs et on croit qu'il a été coulé.

Nouvelles restrictions en Allemagne

Le correspondant de l'Agence Belga à Berlin annonce que de nouvelles restrictions sont imposées dans le domaine de l'alimentation. La quantité de viande a été réduite à 1/2 kg. par semaine et par personne, le beurre à 90 grammes, le pain rationné. Tous les pneus d'auto saisis, il faut une autorisation spéciale du bureau du caoutchouc du Reich pour en acheter.

Qu'est devenu Gœbbels ?

D'après des voyageurs venant d'Allemagne, un silence absolu est observé sur le docteur Gœbbels depuis le début des hostilités. Le nom du docteur Gœbbels ne paraît plus dans la presse allemande. Plusieurs hypothèses circulent : Il aurait été sacrifié au bolchevisme. Certains prétendent même qu'il ne serait plus en vie. Ces assertions n'auraient pas été démenties en Allemagne.

Un intéressant article du correspondant du « Yorkshire Post »

Le correspondant militaire du « Yorkshire Post » écrit :

« Les troupes françaises ont maintenant avancé en Allemagne sur un front de 160 kilomètres environ. L'ennemi n'a pu, jusqu'à présent, reprendre le terrain perdu. Les attaques allemandes se sont considérablement accrues et le nombre de batteries mises en position atteignent un total très élevé. Ces contre-attaques effectuées sous le feu de l'artillerie française ont valu de lourdes pertes aux Allemands. Le canon tonne constamment, et les obus français et allemands tombent sur le territoire du Reich.

« Les Allemands s'efforcent de sauver la capitale de la Sarre et des renforts sont arrivés hier aux environs de Sarrebruck. La ville n'est pas encore tombée, mais les Français n'ont pas encore usé de forces considérables...

« L'artillerie française est placée de telle façon qu'elle balaye le territoire qui se trouve devant elle sur une étendue de plusieurs milles, et les batteries allemandes ont dû se replier de leurs nouvelles positions. L'artillerie de campagne ennemie a tiré trop court, et il ressort du fait que les 75 français atteignent aisément les batteries qui leur sont opposées, sans avoir eu à avancer, que la portée du nouveau canon de campagne allemand est légèrement en dessous de celle du canon de campagne français... »

L'activité de notre aviation

Bien qu'on ne puisse encore citer aucun fait d'armes particulier, notamment de notre aviation, on peut affirmer dès maintenant que nos aviateurs ont fait de très belles prouesses et soutenu de magnifiques combats.

Notre aviation de chasse, notamment, avec ses pilotes qui furent de très courageux combattants et son matériel hors ligne, mérite des éloges particuliers.

Cabinet Immobilier

(20e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT

toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AGENCE IMMOBILIÈRE

ACHAT - VENTE & LOCATION D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE RAPPORT & D'AGRÉMENT ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins Bois - Fonds de Commerce

A.-Cyrille VAISSIÉ

2, Rue du Portail-Alban, 2

CAHORS (Lot)

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 33

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

Elle réfléchit une seconde.

— Régis, reprit-elle, ne vaudrait-il pas mieux essayer de nous rapprocher l'un de l'autre ?

Il la regarda, d'un air de mépris amusé.

— Vous ignorez tellement l'amour, fit-il, que vous vous imaginez pouvoir le réduire en esclavage. Non, non... Il est impossible d'aimer telle femme qu'il plaît à une tante, même richissime, de vous imposer...

Et comme, sous la dureté de ces paroles, il vit une larme briller au bout des cils épais de la jeune fille, il ajouta vivement :

— Cette femme serait-elle la plus jolie et la plus agréable du monde...

Alors seulement il la regarda.

Il la vit, les yeux mouillés, ces beaux yeux d'or remplis d'une tristesse indicible. Il admira sa jolie peau claire, à la teinte de cire blanche et rose, délicate comme un pétale de fleur, que sa robe, couleur d'aurore, éclairait encore d'une lueur adoucie.

Elle était assise sur un divan bas, et Régis s'attarda à contempler sa pose gracieuse et cette beauté particulière de l'attitude, qui était un de ses charmes les plus puissants.

Il ne put s'empêcher de penser :

« Elle est certainement beaucoup plus jolie que Raymonde de Laroy... Beaucoup plus jolie, certes ! Mais je ne l'aime pas, et on me l'impose... C'est cela que, malgré sa beauté, je ne lui pardonnerai point. »

. . . . . .

Josiane se leva.

— Merci, Régis, dit-elle, de m'avoir parlé avec cette franchise.

Il répondit :

— Je le devais... Mais ne dépassez pas ma pensée, Josiane. Nous ne sommes point des ennemis qui cherchons à nous faire du mal. Je désire que vous soyez à côté de moi aussi heureuse qu'il sera possible.

— Non, dit la jeune fille, pensive ; nous ne sommes ni des amoureux, ni des ennemis ; nous sommes des indifférents.

. . . . . .

La porte s'ouvrit vivement.

M. de Rovaire entra, joyeux.

— Eh bien, ces petits fiancés, fit-il... Sont-ils bien d'accord ?... Est-ce que vous avez déjà parlé de la bague ?

Josiane eut un pâle sourire.

— Pas encore, répondit-elle.

— Ta tante de Bassières a justement un diamant magnifique qu'elle pense t'offrir... A moins que tu ne préfères une pierre de couleur...

Régis dit avec une amabilité froide :

— Certainement, Josiane, le brillant de ma mère est fort beau, et je le ferai monter selon votre goût... Toutefois, si vous avez une préférence, n'hésitez pas à me le dire et à me désigner le bijou qui vous fera plaisir.

— Je suis très reconnaissante, dit gentiment la jeune fille. J'accepte avec joie le diamant que m'offre votre mère et je m'inspirerai de son goût pour choisir une monture digne de lui...

. . . . . .

L'heure du dîner avait sonné, et, dans l'intimité du cercle de famille rasséréné et heureux, tout le monde avait oublié la contrainte imposée à ces cœurs jeunes et ardents. Et M. de Rovaire fut tout à fait sincère quand, à la fin du repas, après quelques mots émus, il leva son verre pour boire au bonheur des futurs époux...

XXI

— Octave...

— Angèle ?

— Tu les as vus, ces deux fiancés ?

— Et que oui...

— Eh bien, je t'assure qu'ils n'ont pas l'air si contents.

...Dans la vaste cuisine de Caumines, Angèle avait replié son tablier sur son ventre imposant. Elle regardait son mari avec un air de tristesse étonnée.

—On ne dirait pas des fiancés, opina-t-elle. Pas du tout !...

Et Octave secouait la tête.

— Eh ! que non ! approuva-t-il. Vraiment, on ne dirait pas des fiancés.

. . . . . .

Depuis deux jours, les familles de Rovaire et de Bassières étaient réunies à Caumines, pour célébrer les fiançailles de Josiane et de Régis.

Tout le monde nageait dans la joie.

Tout le monde, hormis les héros de la fête...

Du coup, la marquise de Caumines avait oublié tous ses griefs envers son frère, qu'elle appelait « mon cher Bernard », et elle comblait de prévenances, sa sœur, Mme de Bassières. Quant aux jeunes fiancés, elle les couvait d'un regard d'admiration.

Elle paraissait ne plus voir aucun souvenir de la contrainte qu'elle leur avait imposée.

Elle disait même à Régis, avec un air de parfaite innocence :

— Je te félicite, mon ami... Tu as choisi la plus jolie fiancée qui soit au monde ; elle sera certainement la plus délicieuse petite femme qu'on puisse rêver.

Le fiancé malgré lui rongeait son frein en silence. Il était trop homme du monde pour montrer de la mauvaise humeur ; mais, au fond de son cœur, il en voulait terriblement à sa tante, et peut-être encore plus à l'infortunée Josiane, pourtant sacrifiée au même titre que lui.

Il lui tardait que le mariage fût un fait accompli. Il se disait :

— Puisque nous devons nous installer dans cette existence qu'on nous impose, que ce soit, du moins, le plus tôt possible.

Du reste, le mariage ne devait être séparé des fiançailles que d'une huitaine de jours. Sitôt après celles-ci, les affaires devaient être réglées. M. de Rovaire et Mme de Bassières avaient hâte que tout fût mis en ordre.

La marquise de Caumines aussi.

Donc, tout le monde était d'accord.

. . . . . .

Seule Josiane éprouvait une tristesse indicible en voyant arriver l'heure de cette union avec un homme qui, non seulement ne l'aimait point, mais était bien décidé à ne point l'aimer.

Elle lui avait offert toute la loyauté de son cœur, et n'aurait demandé qu'à lui donner sa tendresse. Mais, à force de froideur et presque de dédain, Régis arrivait à lasser cette bonne volonté. Quelle que fût la patiente douceur de son âme, Josiane commençait à se cabrer contre cette offense imméritée.

Elle n'avait point imploré Régis.

Il se trouvait, en somme, dans la même situation qu'elle.

Ce mariage était aussi indispensable aux Bassières qu'aux Rovaire.

S'il ne voulait point l'accepter, il n'avait qu'à le refuser nettement.

Mais avait-il le droit, en se mariant, de ne la point considérer comme sa femme, et de la traiter avec cette indifférence systématique et injustifiée ?

Chaque matin, arrivait chez Josiane une magnifique corbeille de fleurs blanches, de superbes orchidées, qui valaient un prix fou. La pauvrette secouait tristement sa chevelure châtain clair pendant que les yeux d'or fondu se remplissaient de larmes.

« J'aimerais mieux, pensait-elle, un modeste bouquet de violettes qu'il me donnerait avec son cœur. »

Mais l'orgueilleux Régis avait l'amour-propre d'agir avec munificence. Il voulait que sa fiancée, et plus tard sa femme, fût comblée de tout. Il ne lui refusait qu'une chose : son amour.

Et, dans ce luxe effréné, que leur permettait, maintenant, la fortune de Mme de Caumines, Josiane, le cœur désolé, se sentait plus pauvre que les mendiants qu'elle avait vus courir nu-pieds dans la poussière des chemins.

. . . . . .

— Je vous félicite, ma sœur, avait dit Mme de Bassières à la marquise de Caumines. Vous avez un cordon bleu hors ligne. Vraiment, ce déjeuner de fiançailles était remarquablement réussi.

La marquise expliqua :

— Je suis assez éloignée de toute ville et de toutes ressources. Il est donc indispensable que j'aie à ma disposition une cuisinière un peu débrouillarde.

— Un peu débrouillarde ! se récria Bernard de Rovaire, le visage épanoui. Mais ce repas n'aurait pas été mieux servi dans un grand restaurant parisien.

(*A suivre*).